

Le Devoir

Montréal 

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT**

Avis est donné que le conseil de la ville, à son assemblée du 19 mars 2007, a adopté le règlement suivant :

07-014 Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer le programme de réfection des rues en macadam de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies – Pointes-aux-Trembles

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 4 mai 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 11 mai 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir